



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 28/06/2022

DELIBERATION
n° CA 2022 - 84

*Compte rendu des décisions prises par M. le Président
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(IDETCOM)*

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

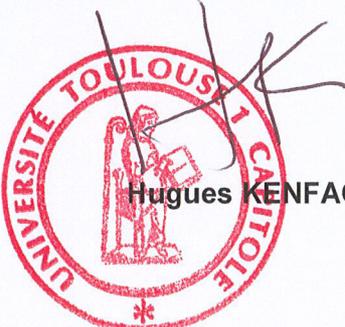
Vu la délibération du Conseil d'Administration du 19 décembre 2017 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration au Président en matière de remises gracieuses et admissions en non-valeur,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 20 novembre 2018 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration au Président,

Article unique :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, prend acte des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,


Hugues KENFACK

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 28/06/2022
DELIBERATION n° CA 2022 - 84
Compte rendu des décisions prises par M. le Président
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(IDETCOM)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
15/04/2022	Autres contrats, conventions, accords	9350000811	Convention de reversement ADI/ILA IDETCOM Chaire Sirius